Formulaire de plainte relative aux manquements à la *Charte de la langue française*

Si vous estimez que l'Assemblée nationale n'a pas respecté ses obligations relatives à la *Charte de la langue française*, vous pouvez utiliser ce formulaire pour transmettre une plainte.

Veuillez soumettre le formulaire rempli et tous les documents nécessaires à l'analyse de la plainte par courriel ou par la poste aux coordonnées indiquées sur le site Web de l'Assemblée nationale.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire sont nécessaires pour permettre à l'Assemblée nationale de communiquer avec vous concernant le suivi de votre plainte. Conformément à ce que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit, ces renseignements seront communiqués uniquement aux personnes responsables du traitement des plaintes linguistiques et ne serviront à aucune autre fin. Vous pouvez toutefois déposer une plainte de façon anonyme, auquel cas sachez que vous ne recevrez aucun suivi et que votre plainte risque de ne pas être traitée s'il manque des informations. Par ailleurs, notez que vos renseignements personnels seront détruits conformément au recueil de classification et de conservation de l'Assemblée nationale.

Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et, dans le cas où ces derniers seraient inexacts, incomplets ou équivoques, d'en demander la rectification. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la politique de confidentialité de l'Assemblée nationale.

Note : Les champs marqués par un astérisque (*) sont obligatoires.

Coordonnées

Prénom :

Nom :

Entreprise ou organisme :

Courriel :

Téléphone :

Plainte

Veuillez indiquer l'objet de la plainte et donner des précisions dans la zone de texte.

* Objet de la plainte

Sélectionner

* Précisions sur l'objet de la plainte